ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 29622

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les inquiétudes suscitées par la suppression d'un poste d'enseignant du SESSAD « Les liserons ». En effet, le fonctionnement de cet établissement spécialisé dans l'accompagnement des jeunes de 5 à 20 ans, en situation de handicap, s'en trouve bouleversé. Faute d'enseignants en nombre suffisant certains élèves ne pourront pas être accompagnés pédagogiquement et mèneront une scolarité difficile. Par ailleurs, cette rationalisation budgétaire risque de conduire à une augmentation des coûts de prise en charge à moyen terme avec des orientations plus importantes en IME ou ITEP ainsi que de mobiliser pour les jeunes en situation de handicap des dispositifs destinés aux élèves en difficultés du type EREA. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les SESSAD s'inscrivent pleinement dans la démarche d'intégration, en milieu ordinaire, des élèves handicapés que le gouvernement a engagée. Grâce à leurs équipes pluridisciplinaires -psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, orthophonistes, pédopsychiatres, psychomotriciens ou encore enseignants spécialisés- les SESSAD favorisent en effet l'acquisition de l'autonomie. S'agissant de la suppression d'un emploi d'enseignant au SESSAD « les Liserons », cette mesure doit cependant être replacée dans un contexte de redéploiement des moyens attribués à l'association éponyme qui supporte cet établissement privé. En effet, elle a été rendue nécessaire par la création d'un poste de professeur d'école à l'IME « Teranga », créé à la rentrée 2013 par cette association. Ce SESSAD reste, au demeurant, relativement bien doté au regard des autres établissements et notamment les SESSAD publics du département du Rhône.

Données clés

Auteur : M. Georges Fenech
Circonscription : Rhône (11e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29622
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Handicapés
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 juin 2013, page 6334
Réponse publiée au JO le : 7 janvier 2014, page 222